

N°60 – Octobre 2024

le gometzien

Flash

LE MAGAZINE DE GOMETZ LA VILLE www.mairie-gometzlaville.fr

Atelier compostage

Mercredi 6 novembre

de 10h à 12h30

au Foyer Rural





Atelier au Foyer Rural

Mercredi 6 novembre de 10h à 12h30

Les biodéchets représentent 1/3 des déchets non triés des français. Des déchets qui peuvent pourtant être valorisés en solution de compostage.

■ Qu'est-ce qu'un biodéchet ?

Un biodéchet regroupe :

- Les déchets verts ou déchets biodégradables du jardin (tontes de pelouse et fauchage, feuilles mortes, tailles d'arbustes, haies et brindilles).
- Les déchets alimentaires de la cuisine (épluchures de légumes, restes de repas...) ainsi que certains déchets de la maison (carton, papier journal).

■ À quoi sert le compostage ?

Composter permet de limiter les tournées de ramassage des poubelles et permet d'obtenir gratuitement un fertilisant naturel pour le jardin.

Le compost est à maturité au bout de 4 à 5 mois.

■ La gestion des biodéchets pour notre village

Le SIREDOM (syndicat de gestion des déchets) a récupéré la compétence « déchets » de la Communauté de Communes du Pays de Limours. C'est le syndicat, épaulé par le service environnement de la CCPL, qui propose des ateliers de sensibilisation au compostage animés par un maître composteur du SIREDOM et distribue gratuitement des composteurs en plastique.

■ Comment et pourquoi participer à l'atelier ?

Pour participer à l'atelier compostage, il est obligatoire de vous inscrire en envoyant un mail à : environnement@cc-paysdelimours.fr, précisant la date du mercredi 6 novembre et Gometz la Ville.

Lors de cet atelier, vous apprendrez les bonnes pratiques pour faire un bon compost et des astuces pour l'améliorer. Cet atelier vous permettra également de récupérer un composteur plastique gratuit ou commander un composteur bois à tarif réduit.

Les personnes inscrites seront prioritaires sur leur distribution.

■ Comment faire un bon compost ?

